

ANNEXE

Montant des pénalités applicables dans le cadre des contrats de l'eau et de l'assainissement - Exercice 2006 :

APPLICATION DE PENALITES AU TITRE DU CONTRAT
D'AFFERMAGE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
ART. 29
ANNEE 2006

1. Obstruction d'une canalisation d'eaux usées

Aucun évènement à signaler.

2. Surverse en amont d'une station de relèvement d'eaux usées

L'année 2006 a connu 31 évènements de la sorte dont 25 n'étaient pas imputables à une défaillance de l'exploitation.

Pour 6 de ces évènements, la collectivité a jugé que le fermier était responsable, ils donnent ainsi lieu à l'application de pénalité.

3. Détournement des effluents en amont des ouvrages

Aucun évènement à signaler

4. Défaut d'obtention de la qualité exigée de l'effluent épuré dès lors que les stations d'épuration sont conformes à l'arrêté du 22/12/94.

Rejets conformes

5. Débordement suite à un fonctionnement défectueux d'une installation de pompage des eaux pluviales

Aucun évènement à signaler.

6. Débordement en aval d'un bassin de rétention d'eaux pluviales lors de la phase de vidange

Aucun évènement à signaler.

7. Non production des documents prévus au chapitre XVI

Catégorie de rapport	Mois	Date limite	Date de réception	Pénalités
Mensuel Assainissement Hors STEP	Janvier	31/03/06	31/03/06	non
	Février	29/04/06	28/04/06	non
	Mars	31/05/06	30/05/06	non
	Avril	30/06/06	28/06/06	non
	Mai	29/07/06	27/07/06	non
	Juin	31/08/06	30/08/06	non
	Juillet	30/09/06	29/09/06	non
	Août	31/10/06	30/10/06	non
	Septembre	30/11/06	30/11/06	non
	Octobre	30/12/06	28/12/06	non
	Novembre	30/01/07	30/01/07	non
	Décembre	28/02/07	27/02/07	non
Mensuel Assainissement STEP	Janvier	31/03/06	31/03/06	non
	Février	29/04/06	28/04/06	non
	Mars	31/05/06	30/05/06	non
	Avril	30/06/06	30/06/06	non
	Mai	29/07/06	28/07/06	non
	Juin	31/08/06	30/08/06	non
	Juillet	30/09/06	29/09/06	non
	Août	31/10/06	30/10/06	non
	Septembre	30/11/06	30/11/06	non
	Octobre	30/12/06	28/12/06	non
	Novembre	30/01/07	30/01/07	non
	Décembre	28/02/07	27/02/07	non
Trimestriel assainissement	Mars	31 /05/06	30/05/06	non
	Juin	31/08/06	30/08/06	non
	Septembre	30/11/06	30/11/06	non
	Décembre	28/02/07	27/02/07	non
Annuel Eau et Assainissement		15/05/06	15/05/06	

Pour l'année 2006, les délais contractuels de remise des rapports d'activité ont été intégralement respectés.

8. Retard de versements des sommes dues par le Fermier à la collectivité

	Date limite	Date réelle	Pénalité
Produits de la surtaxe	1 ^{er} mars	23/02/06	Sans objet
	1 ^{er} juin	22/05/06	
	1 ^{er} septembre	21/08/06	
	1 ^{er} décembre	23/11/06	
Frais de contrôle	1 ^{er} juillet	22/06/06	Sans objet
Reversement de la T.V.A.	16 juin 2006	08/06/06	Sans objet
	8 septembre 2006	31/08/06	
	4 décembre 2006	20/11/06	

Les versements ont été réalisés dans les délais.

9. Défaut d'information préalable à la Collectivité concernant des travaux (information dans un délai de 48 h pour les travaux urgents)

En 2006, l'information de la collectivité relative à 5 chantiers (Fiches travaux 762, 764, 765, A48 et A78) n'a pas été réalisée dans les temps et donne lieu à l'application de 5 pénalités.

**APPLICATION DE PENALITES AU TITRE DU CONTRAT
D’AFFERMAGE DU SERVICE DE L’EAU
ART. 47
ANNEE 2006**

1. Interruption générale fautive de la distribution

Aucun évènement à signaler.

2. Interruption partielle

Aucun évènement à signaler

3. Défaut de pression

Aucun évènement à signaler

4. Non production des documents prévus au chapitre XV

Catégorie de rapport	Mois	Date limite	Date de réception	Pénalité
Mensuel Eau	Janvier	28/02/06	28/02/06	non
	Février	31/03/06	31/03/06	non
	Mars	29/04/06	28/04/06	non
	Avril	31/05/06	30/05/06	non
	Mai	30/06/06	30/06/06	non
	Juin	29/07/06	28/07/06	non
	Juillet	31/08/06	30/08/06	non
	Août	30/09/06	29/09/06	non
	Septembre	31/10/06	30/10/06	non
	Octobre	30/11/06	30/11/06	non
	Novembre	30/12/06	28/12/06	non
	Décembre	30/01/07	30/01/07	non
Trimestriel Eau	Mars	29/04/06	28/04/06	non
	Juin	29/07/06	28/07/06	non
	Septembre	31/10/06	30/10/06	non
	Décembre	30/01/07	30/01/07	non

5. Retard de versements des sommes dues par le concessionnaire à la Collectivité

	Date limite	Date réelle	Pénalité
Remboursement des annuités relatives aux emprunts	1 ^{er} Février	20/01/06	Sans objet
	1 ^{er} Août	24/07/06	Sans objet
Frais de contrôle	1 ^{er} Juillet	22/06/06	Sans objet
Redevance annuelle pour occupation du domaine public	1 ^{er} Juillet	22/06/06	Sans objet

L'ensemble des versements a été réalisé dans les délais. Aucune pénalité n'est à appliquer.

6. Défaut d'information préalable de la collectivité concernant des travaux (information dans un délai de 48 heures pour les travaux urgents).

En 2006, seules deux informations (fiche n° 569 et A71) n'ont pas été réalisées dans les temps dans l'urgence et donne lieu à l'application de 2 pénalités.